



**Agence Technique
Départementale du Gard**
Au service des communes et des territoires du Gard

**ASSEMBLEE GENERALE
DE L'AGENCE TECHNIQUE
DEPARTEMENTALE DU GARD**

**Mercredi 10 juin à 18 heures
à La Rouvière**



Nîmes, le 1^{er} juin 2026

A l'attention de

**Mesdames et Messieurs les membres de l'assemblée générale de
L'Agence Technique Départementale du Gard**

Objet : Convocation à l'assemblée générale de l'Agence Technique Départementale du Gard

Mesdames, Messieurs,

L'assemblée générale de l'Agence Technique Départementale du Gard se réunira :

Mercredi 10 juin 2026 à 18 heures
Au Foyer socio-culturel situé 84, rue du Temple à la Rouvière (30190)

L'ordre du jour est ainsi fixé :

**Assemblée générale ordinaire (réservée aux élus des communes et établissements
adhérents)**

1. Désignation des membres du collège des élus locaux représentant les communes et EPCI suite aux élections municipales de mars 2026
2. Approbation du Procès-verbal Assemblée générale du 1^{er} octobre 2025
3. Bilan d'activités exercice 2025 et exercice 2026 en cours
4. Budget 2026
5. Programme d'activités 2026

Comptant sur votre présence, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Président délégué,
Marc Larroque
Conseiller départemental



Tél : 04 66 02 85 50

Mail : agence.technique@atdgard.fr

POUVOIR

Nom, Prénom : _____

Maire Président-e Conseiller-ère départemental-e du Gard

de la Commune/EPCI/Canton ¹ de : _____

ne pouvant assister à l'assemblée générale de l'agence technique départementale du Gard convoquée le 1^{er} juin 2026

donne pouvoir à : _____

représentant la commune/EPCI/canton¹ de : _____

de me représenter à l'assemblée générale du 10 juin 2026 de l'agence technique départementale du Gard, au foyer communal de La Rouvière (30190) de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous documents.

Date, signature et mention « bon pour pouvoir »

Pouvoir à retourner :

Par mail à : agence.technique@atdgard.fr ou par courrier à : Agence Technique Départementale du Gard 29 Rue Charlemagne 30000 NIMES

¹ Veuillez rayer les mentions inutiles



NOTE DE SYNTHÈSE

Assemblée générale de l'agence technique départementale du Gard

**Mercredi 10 juin 2026 à 18 heures
A La Rouvière**

Nîmes, le 1^{er} juin 2026



Assemblée générale Séance du 10 juin 2026

Note de synthèse

18h00 : Ouverture

Assemblée générale ordinaire (réservée aux élus des communes et établissements adhérents)

1. Désignation des membres du collège des élus locaux représentant les communes et EPCI suite aux élections municipales de mars 2026..... 1
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 1^{er} octobre 2025..... 1
3. Bilans d'activités 2025-2026..... 1
4. Budget 2026 9
5. Programme d'activités 9

Annexes

- 1 – Procès-verbal Assemblée générale du 1^{er} octobre 2025
- 2 – Extraits Budget Primitif 2026 selon la maquette M57

Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2026

1. Désignation des membres du collège des élus locaux représentant les communes et EPCI suite aux élections municipales de mars 2026

Un appel à candidature a été adressé par courriel du 22 avril 2026 aux communes et EPCI membres de l'ATD, le délai de réponse a expiré le 22 mai.

Il est proposé de procéder à la désignation de la liste des candidats.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 1^{er} octobre 2025

Il est proposé d'approuver le procès-verbal annexé à la présente note de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Président délégué à le signer.

3. Bilans d'activités 2025-2026

Conformément aux statuts de l'agence, il y a lieu de soumettre à l'approbation de l'AG le bilan d'activités 2025 et 2026 en cours (rappel des exercices précédents pour mémoire).

Activités programmées	Nombre d'interventions de l'agence*				
	2022	2023	2024	2025	2026 (arrêté au 28 mai)
Conseil en bâtiments publics et en énergie	57	24	32	8 ⁽¹⁾	1
Conseil en espaces publics, eau potable, assainissement, voirie communale, environnement	77	78	86	68	41
Conseil en urbanisme ⁽²⁾	4	2	3		4
Conseil juridique	983	963	913	1008	531 ⁽³⁾
Conseil financements	56	30	58	32	12
Appui à l'animation des territoires et des projets	1	0	1	1	0
Totaux	1178	1097	1093	1117	589

*hors dossiers annulés

⁽¹⁾ CAUE : 41

⁽²⁾ Activité transférée au CAUE du Gard par avenant à la convention de partenariat ATD-CAUE

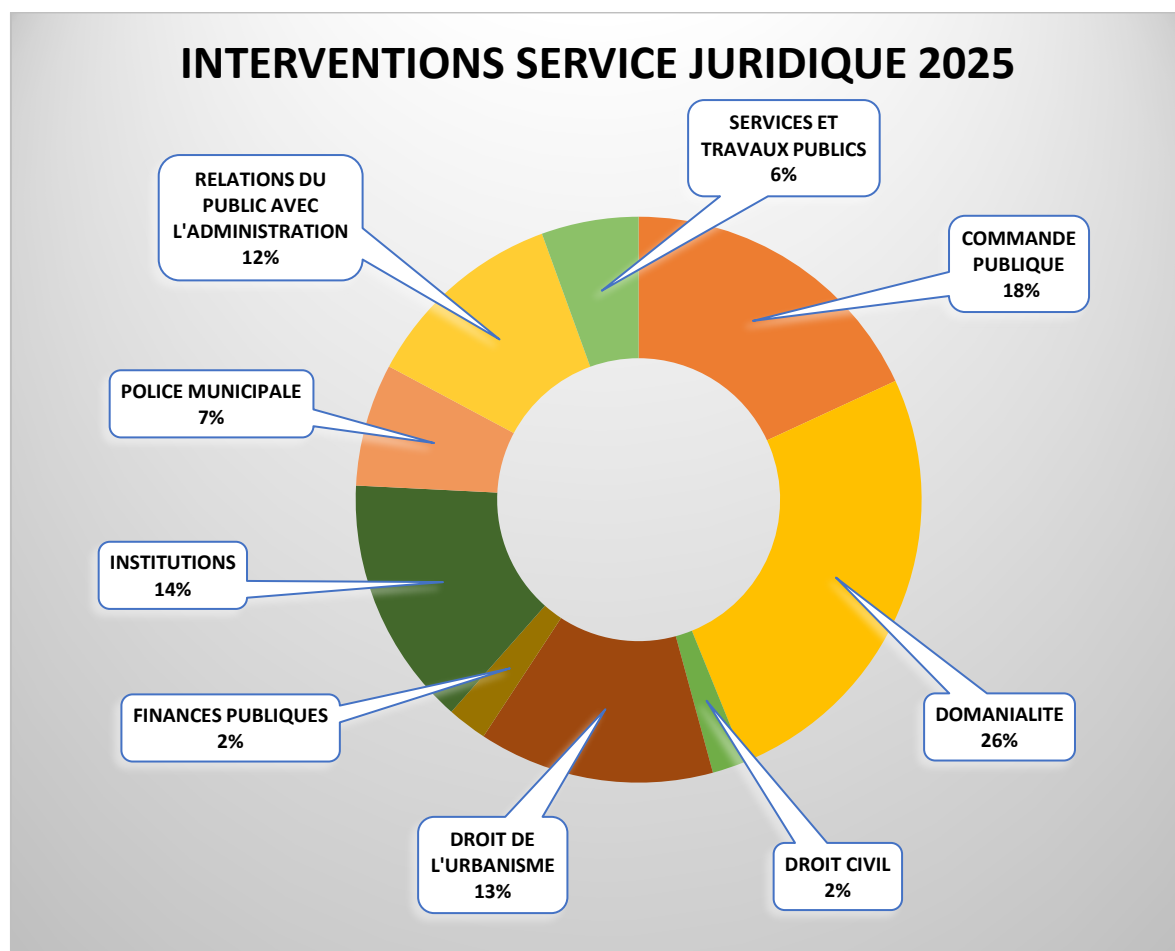
⁽³⁾ Soit environ 1250 questions en projection sur l'année pleine

Réalisations 2025

A- Réponses juridiques :

Pour l'exercice 2025, 1008 questions traitées selon la répartition suivante :

- Fonctionnement des organes municipaux : élections, délibérations des conseils, délégations, prévention des conflits d'intérêts
- Contrats et marchés publics : aide au choix des procédures, rédaction des dossiers de consultation, mise à disposition d'un profil acheteur
- Gestion du domaine public et du domaine privé : conventions d'occupation, baux, transfert de propriété
- Droit de l'urbanisme : assistance aux services instructeurs pour l'interprétation des règlements d'urbanisme, droit de préemption urbain, enquêtes publiques
- Police générale et spéciale du Maire : application du droit des sols (constat d'infractions), police du bruit, du stationnement et de la circulation, débits de boisson, divagation d'animaux, dépôts sauvages...
- Services et travaux publics, questions RH hors champ CDG30 (régime de responsabilité, personnels de droit privé)
- Relations entre le public et l'administration : transparence, communicabilité de documents
- Etat civil



B- Mutualisation d'une plateforme d'hébergement des profils acheteurs :

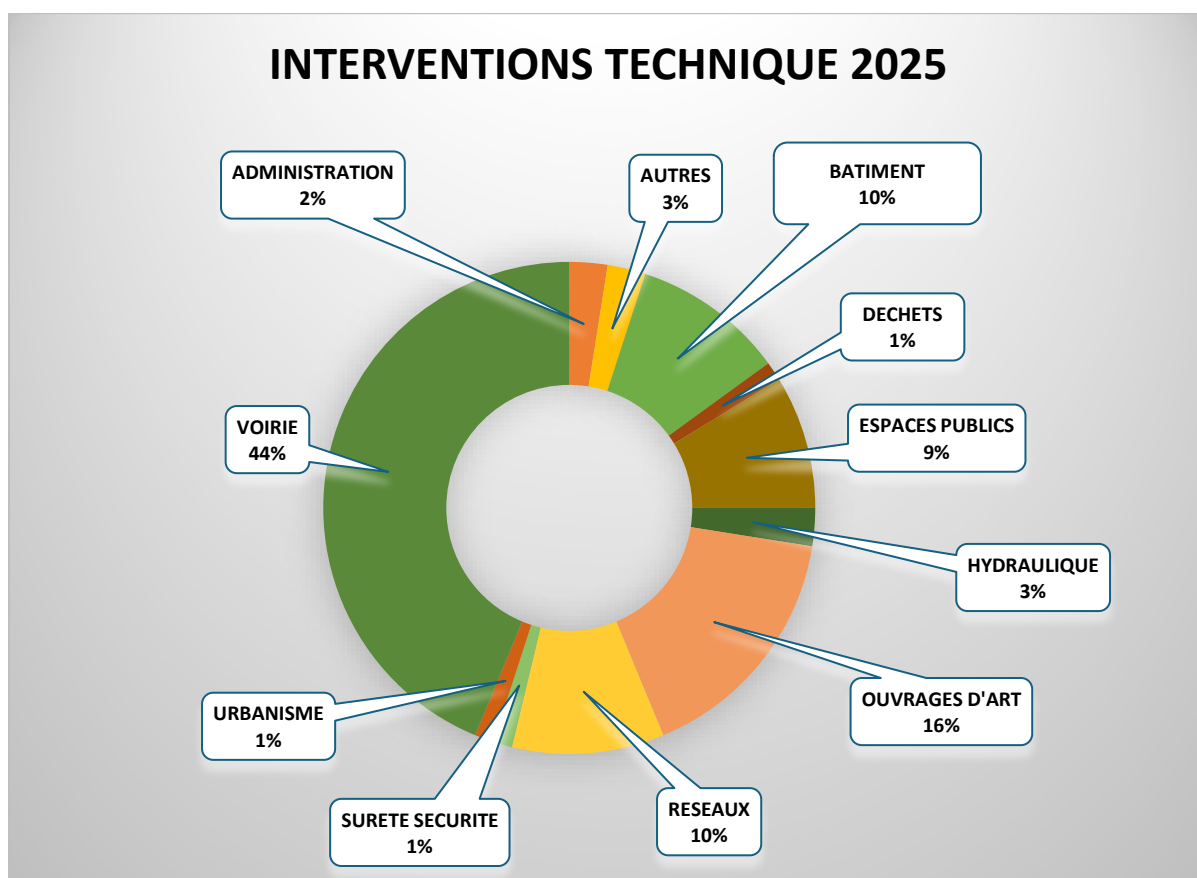
- **Plateforme profil acheteur**

L'applicatif de profil acheteur est pris en charge directement par l'agence depuis 2022 (plateforme SIS Marchés AWS).

Des sessions de formation sont organisées périodiquement pour permettre aux adhérents de se familiariser avec l'outil.

155 communes et EPCI adhèrent au profil acheteur de l'agence, pour un nombre total de 295 profils créés au 31 mai 2026.

C- Conseil technique et financements :



Conseil en bâtiments publics et en énergie

8 demandes
9 clôturées

- Réhabilitation de bâtiments publics : accessibilité PMR, rénovation énergétique, monuments, ...
- Construction de bâtiments publics : accueil pluridisciplinaire, logements sociaux, maisons en partage, écoles, ...
- Elaboration de pièces techniques pour les études préalables ainsi que la procédure de choix du Maître d'Œuvre,

Conseil en espaces publics, eau potable, assainissement, voirie communale, environnement, ...

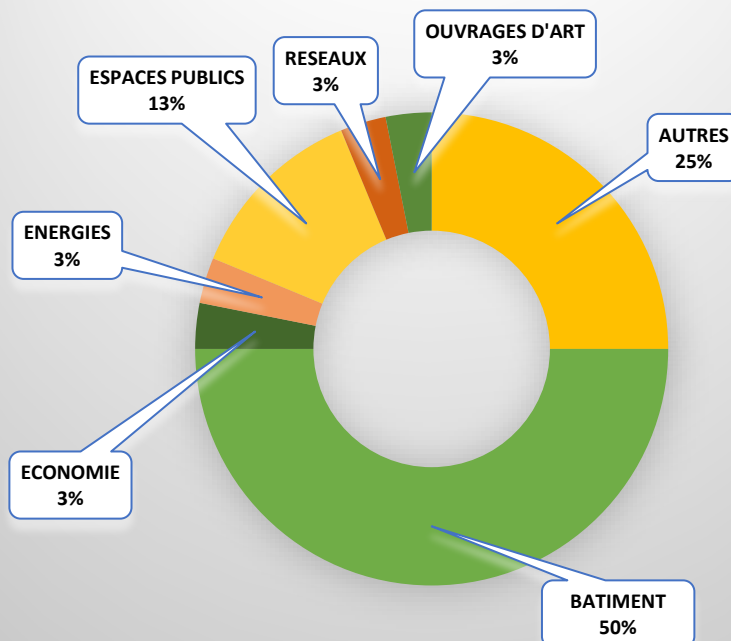
68 demandes
45 clôturées

- Aménagement d'espaces publics : aménagement de places, de rues, parkings, de cheminements doux, équipements sportifs, cimetières,
- Réfection de voiries communales ou rurales : voies, sécurisation, ponts submersibles, chicanes, arrêts de bus, aires de covoiturage,
- Entretien voiries,
- Réseaux d'eau potable et d'assainissement et stations d'épuration,
- Gestion des eaux pluviales
- Elaboration de pièces techniques (préprogramme) pour la procédure de choix du Maitre d'Œuvre,
- Elaboration des pièces pour les études préalables, inspections détaillée OA, ...
- Elaboration de dossier de consultation des entreprises pour la procédure de commande publique du Maitre d'Œuvre,
- Débroussaillage, entretien des espaces verts,
- Signalétique,

Conseil financements

32 demandes
37 clôturées

INTERVENTIONS FINANCEMENTS 2025



1 Veille des nouveaux dispositifs de financement

Les nouvelles problématiques environnementales et climatiques ainsi que la situation économique mondiale transforment les aides aux communes en adaptant les doctrines existantes ou en créant de nouveaux dispositifs.

Ainsi l'ensemble des partenaires financiers des collectivités ont fait évoluer leurs doctrines afin de prendre en compte les enjeux du changement climatique, notamment, tant en matière d'investissement que de fonctionnement.

L'ATD du Gard a ainsi suivi ces évolutions afin de répondre le mieux possible aux sollicitations des communes adhérentes dès connaissance des nouveaux dispositifs.

2 Accompagnement des dossiers

- Toutes thématiques d'opérations
- Recherche de financements potentiels : Département, Région, Etat, Europe, Fédérations sportives, organismes divers, ...
- Réalisation de plans de financements multi thématiques
- Information doctrines divers financeurs (contacts, constitution des dossiers, dates butoirs...)

D - Partenariats en 2025 - 2026 : Actions et échanges

Partenariats principaux :

- Conseil Départemental du Gard
- CAUE du Gard

Réunions techniques, formations, schéma :

- Conseil Régional Occitanie
- DDTM
- CEREMA
- Agence Départementale de l'Habitat et du Logement
- Association des maires du Gard
- Association des maires ruraux
- AREC
- ADEME
- EPF Occitanie
- Aqua Valley
- Territoire d'Energie 30
- Territoire30
- PETR : échanges ponctuels et rencontres : PETRE Uzège - Pont du Gard
- GAL : échanges ponctuels et rencontres : GAL des Cévennes au Rhône, GAL Aigoual Cévennes Pic St Loup
- Salon des maires du Gard

Réseau des ATD :

- ANDATD (association des directeurs)
- Rencontres annuelles des juristes accueillies par Aveyron Ingénierie les 6-7 juin 2025 à Rodez et les 2-3 avril 2026 par l'ADAC37 à Tours
- Rencontres annuelles du Groupe Bâtiment l'ATD 43 Haute Loire au Puy en Velay les 22 et 23 mai 2025
- Echanges GT Energie : 01/04/2025
- Echanges GT Ouvrages d'art : 30/04/2026

Ateliers pour les collectivités :

- 2 Ateliers organisés en 2025 :
 - Jeudi 13 février (Nîmes et visioconférence) : Reconquérir les rez-de-chaussée
 - Mardi 9 décembre (La Rouvière) : L'entretien des ponts communaux
- Ateliers dans le cadre du partenariat avec le CDG30 : Le nouveau mode de scrutin des communes de moins de 1000 habitants
 - Mercredi 10 septembre 2025 (Pont du Gard rive gauche)
 - Lundi 17 novembre 2025 (Nîmes Agglomération et visioconférence) :
 - Lundi 9 février 2026 (Archives départementales Nîmes)
- Participation au Forum Eau et Climat organisé par le CD30 :
 - Mercredi 18 juin 2025 (Pont du Gard)
- Partenariat au Grand atelier organisé par l'Association des Maires Ruraux :
 - Session 1-28 mars 2025 Consommation énergétique (St Sébastien d'Aigrefeuille)
 - Session 2-15 mai 2025 La production énergétique (Garrigues Ste Eulalie)
 - Session 3- 20 juin 2025 Biens communs et aménités rurales (La Capelle Masmolène)
 - Session 4-17 octobre 2025 Coopération territoriale (Gajan)
 - Session 5- 22 novembre 2025 Restitution finale des travaux (St Jean du Pin)

Il vous est proposé d'approuver le bilan d'activités ci-dessus.

4. Budget 2026

Conformément aux statuts il y a lieu d'approuver le budget 2026, adopté par le Conseil d'Administration dans sa séance du 26 janvier 2026.

Le Conseil d'Administration a adopté un budget stabilisé conforme au débat d'orientations budgétaires, qui s'équilibre à 331 170,00 € en fonctionnement (+ 10 160 € / 2025) et 18 450,00 € en investissement (- 7 650 € / 2025).

Ce budget doit être complété par l'information relative au financement des personnels mis à disposition par le Conseil départemental auprès de l'agence technique, soit 8 agents mis à disposition par délibération du conseil départemental pour une durée de trois ans renouvelables.

Cet apport hors budget qui représentait la somme de 560 000 € en 2025, ainsi que la mise à disposition de quatre véhicules, doivent être ajoutés à la cotisation de 100 000 € du Département.

Il vous est proposé d'approuver le budget 2026 adopté par le Conseil d'administration.

Annexe n°2 : Extraits Budget primitif 2026 selon la maquette M57

5. Programme d'activités 2026

Conformément aux statuts de l'agence, le conseil d'administration a délibéré le programme d'activité annuel de l'agence qui doit être approuvé par l'assemblée générale.

Dans sa délibération n°2024-12 du 24 juin 2024, prenant acte de la fin de la possibilité juridique de mise à disposition auprès de l'ATD des architectes, urbaniste et paysagistes du CAUE, le conseil d'administration a décidé de modifier les modalités du travail en partenariat du CAUE et de l'ATD sur les dossiers nécessitant une expertise en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.

L'article 2 de la convention de partenariat entre les deux structures ATD-CAUE a été renommé "mutualisation du traitement des demandes et mise à disposition de personnels du CAUE", et ainsi complété :

"Lorsque des demandes de communes ou établissements publics de coopération intercommunales (EPCI) adhérents à l'agence technique nécessitent une expertise en matière d'architecture, d'urbanisme ou de paysage, l'agence sollicite le CAUE sur ces différents aspects. L'intervention du CAUE pour le compte de la commune ou de l'EPCI se réalise dans un cadre conjoint, chaque structure traitant la partie la concernant. Les dossiers finalisés sont adressés à la commune ou l'EPCI en coordination."

A - Activités reconduites en 2026

1^{re} activité : CONSEIL EN BÂTIMENTS PUBLICS ET EN ENERGIE

Il s'agit pour l'agence d'établir un dossier d'aide à la décision, un préprogramme et d'apporter une assistance sur l'ensemble de l'opération des phases d'études jusqu'à la passation des marchés de travaux. Les prestations restent encadrées par la loi MOP. L'agence intervient également en phase pré-opérationnelle en matière d'accessibilité, énergie renouvelable et efficacité énergétique.

2^{ème} activité : CONSEIL EN ESPACES PUBLICS, EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT, VOIRIE COMMUNALE, ENVIRONNEMENT

L'agence est compétente pour accompagner les collectivités adhérentes dans leurs projets d'aménagements de l'espace public, d'accessibilité, de voirie communale, de réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Elle peut établir un dossier d'aide à la décision et/ou un préprogramme et apporte une assistance sur l'ensemble de l'opération des phases d'études jusqu'à la passation des marchés de travaux. Les prestations restent encadrées par la loi MOP.

Elle peut intervenir également afin d'aider les collectivités dans des problématiques de gestion ou d'exploitation d'équipement (eau potable, assainissement...). L'agence intervient en complémentarité avec le Conseil départemental.

3^{ème} activité : CONSEIL EN AMENAGEMENT

En matière d'aménagement le conseil préalable, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et le conseil juridique peuvent être assurés par l'agence à l'exclusion de la maîtrise d'œuvre. L'agence accompagnera la collectivité par la rédaction d'un cahier des charges et le recrutement d'un bureau d'études spécialisé mais ne réalisera pas les règlements.

4^{ème} activité : CONSEIL JURIDIQUE

L'agence est compétente pour assurer le conseil juridique des collectivités adhérentes sur les différentes problématiques. Seront exclus les règlements des contentieux et la rédaction des mémoires aux tribunaux ainsi que la gestion du personnel stricto sensu (compétence du Centre de gestion). La mise à disposition d'un profil acheteur participe à l'assistance juridique aux adhérents.

5^{ème} activité : CONSEIL FINANCIER

L'agence intervient en matière d'information et de recherche sur les subventions envisageables, de montage de plans de financement des projets et propose les solutions possibles de financement au regard notamment des contraintes budgétaires propres à chaque collectivité adhérente.

6^{ème} activité : APPUI A L'ANIMATION DES TERRITOIRES et des PROJETS

Cette compétence peut intervenir à la demande de collectivités adhérentes pour l'animation de comités de pilotage particuliers, notamment pour des projets transversaux associant plusieurs partenaires liés à l'opération. Il s'agira également d'évaluation et de suivi des

politiques publiques mises en œuvre dans le cas de financements croisés tels que les PÉTR (pôles d'équilibre territoriaux et ruraux). Elle peut apporter une aide au montage de planification pluriannuelle d'investissements (PPI) liée aux projets techniques en cours ou à venir sur la commune ou le territoire intercommunal.

B - Activités nouvelles :

- **Inventaire des voiries communales**

Les services juridiques et techniques développent une prestation de diagnostic de la voirie communale (voies communales et chemins ruraux) dans le but de mieux définir les voies et leurs usages et de limiter les conflits.

- **Stratégie d'entretien des voiries communales**

Les services techniques de l'agence s'engagent dans une réflexion de création d'une procédure d'accompagnement en matière de stratégie d'entretien dans un objectif de durabilité, au moyen d'un outil de programmation pluriannuelle d'investissement.

- **Diagnostic des ponts communaux**

Face à la difficulté pour les communes d'assurer la gestion de leurs ponts, l'Agence technique étudie la mise en place d'un accompagnement portant sur la connaissance et le contrôle simple de ces ouvrages. Ce dispositif fera l'objet le cas échéant d'une tarification dans le cadre de l'évolution de la politique tarifaire de l'ATD.

- **Actions d'information et de sensibilisation sur les thèmes d'actualité auprès des collectivités adhérentes**

Il vous est proposé d'approuver le programme d'activités.

ANNEXES

ANNEXE 1 –

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025



**Procès-Verbal
Assemblée générale
du 1^{er} octobre 2025
réunie en séance ordinaire**



L'assemblée générale, dûment convoquée par courrier électronique adressé aux membres adhérents le 22 septembre 2025, s'est réunie en séance ordinaire le 1^{er} octobre 2025 à 9 heures au site du Pont du Gard, rive droite, auditorium Pitot, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Président délégué de l'agence technique départementale.

Etaient présents ou représentés :

Collège des Conseillers départementaux : 11 membres

BERGERI Carole (pouvoir de MEUNIER Hélène), BOUGET Vincent, DHERBECOURT Muriel, GIANNACCINI Maryse, LARROQUE Marc, NICOLLE Sylvie, NOGUIER Bérange, PASCAL Bruno, PISSAS Alexandre, SCORSONE Patrick

Collège des Communes et EPCI : 107 membres

AIGALIERS, AIGREMONT, AIGUEZE, ANDUZE, LES ANGLÉS, AUBUSSARGUES, AUJARGUES, BOUQUET, BRIGNON, CANAULES ET ARGENTIERES, CANNES ET CLAIRAN, LA CAPELLE ET MASMOLÉNE, CARNAS, CARSAN, CASTELNAU VALENCE, CASTILLON DU GARD, CENDRAS, COLLIAS, COMBAS, CONQUEYRAC, CRESPIAN, DIONS, DOMAZAN, DOURBIES, DURFORT – SAINT MARTIN DE SAUSSENAC, EUZET LES BAINS, FLAUX, FOISSAC, FONS OUTRE GARDON, FONTANES, FOURQUES, GALLARGUES LE MONTUEUX, GARRIGUES SAINTE EULALIE, LA GRAND COMBE, JONQUIERES SAINT VINCENT, JUNAS, LASALLE, LAUDUN, LECQUES, LOGRIAN FLORIAN, LUSSAN, MARUEJOLS LES GARDONS, MOLIERES SUR CEZE, MONTAGNAC, MONTAREN ET SAINT MEDIERS, MONTEILS, MONTFAUCON, MOUSSAC, MUS, PEYREMALE, LES PLANTIERS, POMMIERS, POTELES, PORTES, REMOULINS, REVENS, RIVIERES DE THEYRARGUES, RODILHAN, ROQUEDUR, ROQUEMAURE, LA ROUVIERE, SABRAN, SAINT ANDRE DE ROQUEPERTUIS, SAINT ANDRE D'OLERARGUES, SAINT CLEMENT, SAINT JEAN DE CRIEULON, SAINT JEAN DE SERRES, SAINT JEAN DE VALERISCLE, SAINT JULIEN DE PEYROLAS, SAINT LAURENT LE MINIER, SAINT MARCEL DE CARREIRET, SAINT NAZAIRE DES GARDIES, SAINT PAULET DE CAISSON, SAINT PONS LA CALM, SAINT PRIVAT DE CHAMPCLOS, SAINT QUENTIN LA POTERIE, SAINT ROMAN DE CODIERES, SAINT THEODORIT, SAINT VICTOR DES OULES, SALAZAC, SALINELLES, SANILHAC SAGRIES, SAUZET, SAVIGNARGUES, SERVAS, SOMMIERES, TAVEL, THARAU, THEZIERS, TRESQUES, TREVES, UZES, VALLERARGUES, VENEJAN, VERFEUIL, VERS PONT DU GARD, VIC LE FESC, LE VIGAN, VILLEVIEILLE, VISSEC, CC CAUSSES AIGOUAL CEVENNES – TERRES SOLIDAIRES, CC PAYS VIGANAIS, CC PIEMONT CEVENOL, SIAEP CAUSSE DU BLANDAS, SIAEP REGION DE LUSSAN, SIEPA ST LAURENT LA VERNEDE, SIRP DU COUTACH, SIRP DE LEINS FONS-GAJAN-ST BAUZELY, SIVOM REGION SUMENOLE

Vu les statuts de l'agence technique départementale, modifiés en dernier lieu par délibération n°AG2023-01 de l'assemblée générale dans sa session extraordinaire du 30 novembre 2023,

Vu la délibération n°13 du Conseil Départemental du Gard en date du 23 juillet 2021 désignant les membres du collège des conseillers départementaux,

Vu les délibérations de renouvellement d'adhésion à l'agence technique départementale des communes et établissements de coopération intercommunale,

Vu la note de synthèse adressée aux membres par courriel du 22 septembre 2025,

Le quorum étant atteint, Marc Larroque, Président délégué de l'agence technique départementale, ouvre la séance à 9h23.

Il est assisté des vice-présidents Maryse Giannaccini et Vincent Bouget, de Messieurs Stephane Cartou, directeur, Nadège Douriez, responsable du service technique et Jean-Christophe Burgat, responsable du service juridique de l'agence.

Il est proposé de désigner Monsieur Bruno PASCAL, Conseiller départemental du canton de Vauvert, secrétaire de séance. Adopté à l'unanimité.

Le Président délégué prononce un propos introductif :

« Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de vous accueillir ce matin au Pont du Gard pour notre assemblée générale annuelle. Une assemblée générale un peu particulière puisque c'est la dernière de ce mandat municipal. Un mandat un peu particulier aussi puisqu'il a commencé en plein COVID.

Pour beaucoup d'entre nous la constitution des équipes dans ce contexte n'a pas été simple. Elle s'est faite, c'est mon impression avec beaucoup de continuité avec l'élection de 2014 et le renouvellement des équipes a été un peu limité.

Bien souvent pour nombre d'entre nous n'avons pu compter que ... sur nous même !

Bien souvent le noyau dur de nos municipalités n'a pu compter que sur un carré de fidèles, adjoints, conseillers, techniciens nous entourant dans nos fonctions de maire.

Je pense que nous pouvons leur rendre hommage.

Le mandat n'a pas été simple : vous en savez assez autant que moi sur le sujet et je ne vais pas m'étendre. Ce que je sais c'est qu'au-delà des questions de moyens, de compétences, de finances, si nous ne sommes pas là, nos villages ne peuvent pas fonctionner.

Maires, nous sommes responsables de tout et de rien. Le soi-disant plus beau des mandats est souvent une corvée. Il faut le reconnaître.

Les gouvernements se succèdent, on nous parle depuis des années du statut de l'élu, nous qui sommes soi-disant, des pièces irremplaçables sur l'échiquier de la République, mais j'ai un peu l'impression que tout cela n'est que des mots. Les décisions se prennent ailleurs.

Certainement pas dans nos campagnes,

Certainement pas auprès des élus concernés,

Certainement par des politiques quelque peu déconnectés de la réalité, déconnectés de nos territoires et de ce que nous vivons au quotidien.

C'est bien cette fracture qui est inquiétante. Parce que les habitants de nos territoires ruraux, de nos villages ne sont pas dupes.

Ce que pense cette France de la ruralité est très important et c'est souvent dans nos campagnes que se trouvent les majorités.

Nos gouvernants ne devraient pas l'oublier !

Voilà je tenais à passer ce message, ce sentiment personnel et que j'ai perçu lors de mes visites dans vos communes.

Nous allons maintenant passer à l'assemblée générale et ensuite avec l'équipe de l'agence nous ferons un point sur l'actualité juridique et administrative de 2025.

Bonne matinée. »

Marc LARROQUE rappelle ensuite l'ordre du jour :

1. Approbation Procès-verbal Assemblée générale du 2 octobre 2024..... P 1
2. Bilan d'activités exercice 2024 et exercice 2025 en cours..... P 1
3. Bilan financier, Budget et décision modificative 2025..... P 8
4. Programme d'activités 2025..... P 9
5. Projet d'établissement 2024-2029..... P 10

1 – Procès-verbal Assemblée générale du 2 octobre 2024

2 – Extraits Compte administratif 2024, Budget Primitif 2025 et DM1 2025 selon la maquette M57

- Assemblée générale ordinaire du 1^{er} octobre 2025

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 octobre 2024

Il est proposé d'approuver le procès-verbal annexé à la note de synthèse, et d'autoriser Madame la Présidente à le signer.

Approuvé à l'unanimité.

2. Bilans d'activités 2024-2025

Conformément aux statuts de l'agence, il y a lieu de soumettre à l'approbation de l'AG le bilan d'activités 2024 et 2025 en cours (rappel des exercices précédents pour mémoire).

Marc LARROQUE donne la parole à Stéphane CARTOU pour ce point.

Le directeur indique que l'agence compte à ce jour 314 adhérents dont 295 communes 19 EPCI. Il rappelle les chiffres de l'activité 2024 et 2025 en cours :

Activités programmées	Nombre d'interventions de l'agence*				
	2021	2022	2023	2024	2025 au 18/09
Conseil en bâtiments publics et en énergie	47	57	24	32	5
Conseil en espaces publics, eau potable, assainissement, voirie communale, environnement	78	77	78	86	32
Conseil en urbanisme ⁽¹⁾	12	4	2	3	- ⁽¹⁾
Conseil juridique ⁽²⁾	958	983	963	913	714 ⁽²⁾
Conseil financements	54	56	30	58	21
Appui à l'animation des territoires et des projets	1	1	0	1	1
Totaux	1150	1178	1097	1093	773

*hors dossiers annulés

⁽¹⁾ *Activité transférée au CAUE du Gard par avenant à la convention de partenariat ATD-CAUE*

⁽²⁾ *Soit environ 1000 questions en projection sur l'année pleine*

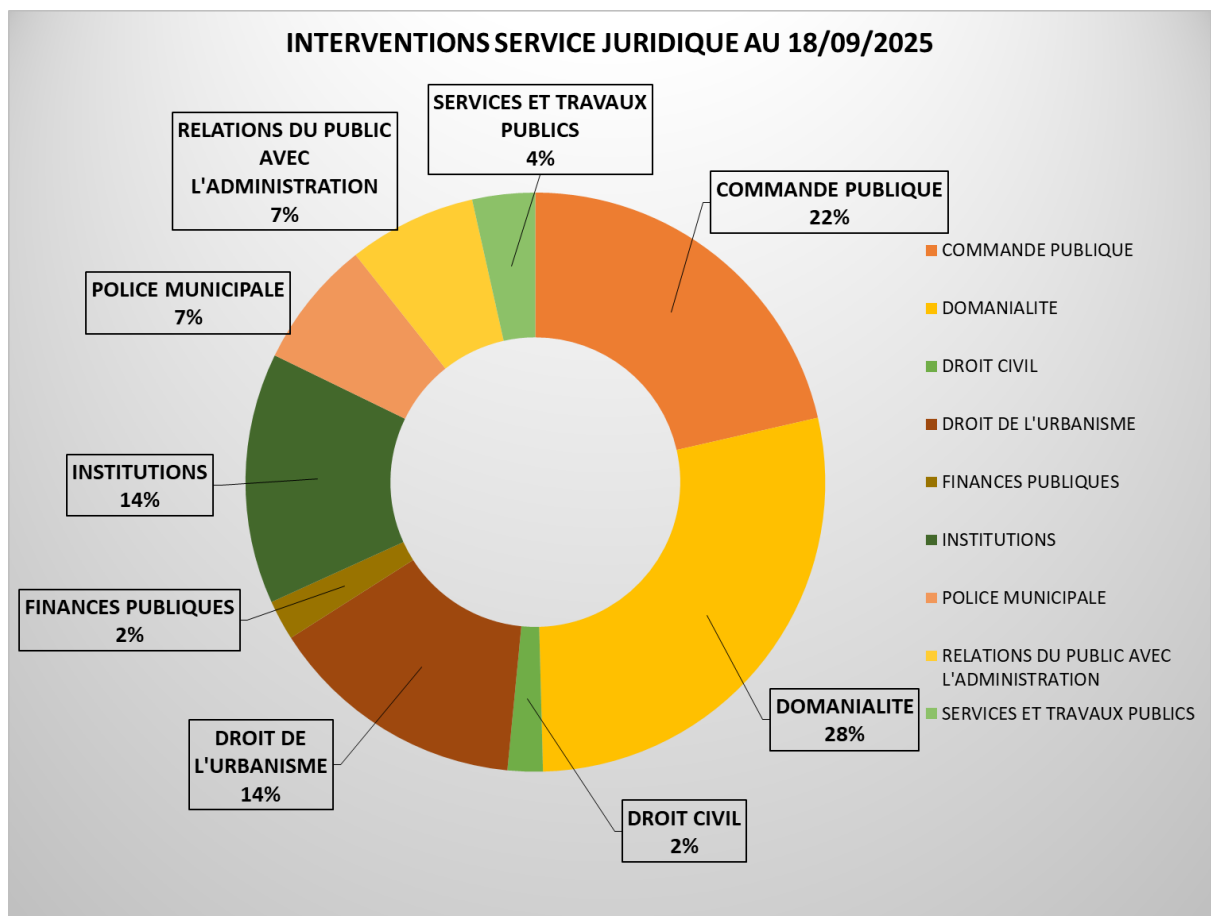
Cela représente 1 à 2 interventions par commune ou EPCI adhérent. A noter que plusieurs adhésions sont en cours, notamment Bourdic, Vestric et Candillac, St Christol lez Alès.

Stéphane CARTOU précise que le conseil en urbanisme est désormais assuré directement par le CAUE dans le cadre de la convention de partenariat avec cet organisme. Les sollicitations

juridiques repartent à la hausse en 2025 avec un rythme de 4 à 5 questions par jour.

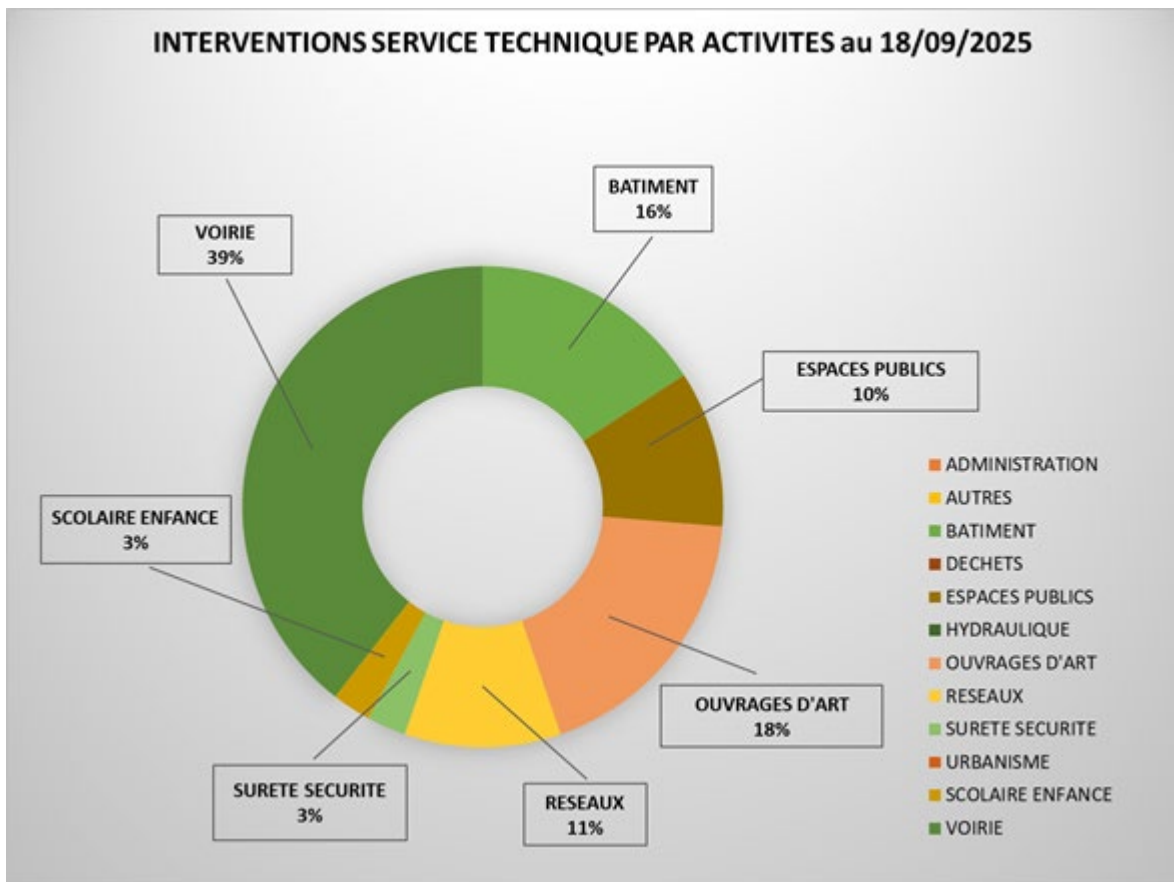
La parole est donnée à Jean-Christophe BURGAT responsable du service juridique, qui rappelle que pour l'exercice 2025 arrêté au 18 septembre, 714 questions juridiques (soit plus de 1000 questions en projection annuelle) sont traitées ou en cours de traitement selon la répartition suivante :

- Fonctionnement des organes municipaux : élections, délibérations des conseils, délégations, prévention des conflits d'intérêts
- Contrats et marchés publics : aide au choix des procédures, rédaction des dossiers de consultation, mise à disposition d'un profil acheteur
- Gestion du domaine public et du domaine privé : conventions d'occupation, baux, transfert de propriété
- Droit de l'urbanisme : assistance aux services instructeurs pour l'interprétation des règlements d'urbanisme, droit de préemption urbain, enquêtes publiques
- Police générale et spéciale du Maire : application du droit des sols (constat d'infractions), police du bruit, du stationnement et de la circulation, débits de boisson, divagation d'animaux, dépôts sauvages...
- Services et travaux publics, questions RH hors champ CDG30 (régime de responsabilité, personnels de droit privé)
- Relations entre le public et l'administration : transparence, communicabilité de documents
- Etat civil



Concernant l'applicatif de profil acheteur pris en charge directement par l'agence depuis 2022 (plateforme SIS Marchés AWS), 150 communes et EPCI adhèrent au profil acheteur de l'agence, pour un nombre total de 286 profils créés au 18 septembre 2025.

La parole est donnée à Nadège DOURIEZ responsable du service Conseil technique et financement, qui rappelle la répartition de l'activité de son service :



Conseil en bâtiments publics et en énergie

**5 demandes dont
3 clôturées**

- Réhabilitation de bâtiments publics : accessibilité PMR, rénovation énergétique, monuments, ...
- Construction de bâtiments publics : accueil pluridisciplinaire, logements sociaux, maisons en partage, écoles, ...
- Elaboration de pièces techniques pour les études préalables ainsi que la procédure de choix du Maître d'Œuvre,

Conseil en espaces publics, eau potable, assainissement, voirie communale, environnement, ...

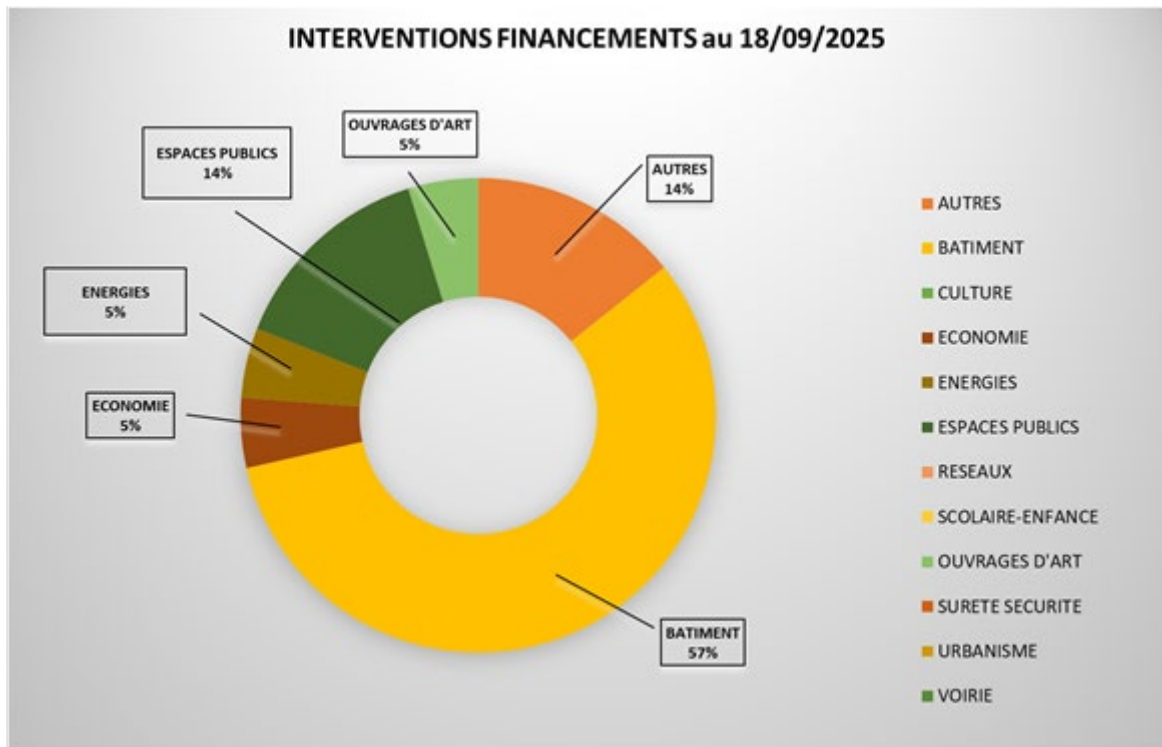
**32 demandes dont
11 clôturées**

- Aménagement d'espaces publics : aménagement de places, de rues, parkings, de cheminements doux, équipements sportifs, cimetières,
- Réfection de voiries communales ou rurales : voies, sécurisation, ponts submersibles, chicanes, arrêts de bus, aires de covoiturage,
- Entretien voiries
- Réseaux d'eau potable et d'assainissement et stations d'épuration,

- Gestion des eaux pluviales
- Elaboration de pièces techniques (pré-programme) pour la procédure de choix du Maitre d'Œuvre,
- Elaboration des pièces pour les études préalables
- Elaboration de dossier de consultation des entreprises pour la procédure de commande publique du Maitre d'Œuvre,
- Débroussaillage, entretien des espaces verts,
- Signalétique,

Conseil financements

21 demandes dont
12 clôturées



1 Veille des nouveaux dispositifs de financement

Nadège DOURIEZ souligne que ce conseil est de plus en plus sollicité.

Les nouvelles problématiques environnementales et climatiques ainsi que la situation économique mondiale transforment les aides aux communes en adaptant les doctrines existantes ou en créant de nouveaux dispositifs.

Ainsi l'ensemble des partenaires financiers des collectivités ont fait évoluer leurs doctrines afin de prendre en compte les enjeux du changement climatique, notamment, tant en matière d'investissement que de fonctionnement.

L'ATD du Gard a ainsi suivi ces évolutions afin de répondre le mieux possible aux sollicitations des communes adhérentes dès connaissance des nouveaux dispositifs.

2 Accompagnement des dossiers

- Toutes thématiques d'opérations

- Recherche de financements potentiels : Département, Région, Etat, Europe, Fédérations sportives, organismes divers, ...
- Réalisation de plans de financements multi thématiques
- Information doctrines divers financeurs (contacts, constitution des dossiers, dates butoirs...)

Nadège DOURIEZ prend l'exemple des interventions sur les Communes de Bordezac, Cormillon (sécurisation de piétons, carrefour complexe financé par les amendes de police), St Marcel de Carreiret, Collias.

D - Partenariats en 2024 - 2025 : Actions et échanges

Partenariats principaux :

- Conseil Départemental du Gard
- CAUE du Gard

Réunions techniques, formations, schéma :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Conseil Régional Occitanie • DDTM • CEREMA • Agence Départementale de l'Habitat et du Logement • Association des maires du Gard • Association des maires ruraux • AREC • ADEME • EPF Occitanie | <ul style="list-style-type: none"> • Aqua Valley • Territoire d'Energie 30 • Territoire30 • PETR • GAL : échanges ponctuels et rencontres : GAL des Cévennes au Rhône, GAL Aigoual Cévennes Pic St Loup • Salon des maires du Gard |
|--|--|

Réseau des ATD :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • ANDATD (association des directeurs) • Rencontres annuelles des juristes accueillies par l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL64) à Pau les 6-7 juin 2024 et Aveyron Ingénierie les 6-7 juin 2025 | <ul style="list-style-type: none"> • Rencontres annuelles du Groupe Bâtiment accueillies par l'ATD 16 Charente à Angoulême les 6 et 7 juin 2024 et par l'ATD 43 Haute Loire au Puy en Velay les 22 et 23 mai 2025 • Echanges GT Energie : 01/04/2025 |
|---|--|

Ateliers pour les collectivités :

- 6 ateliers organisés en 2024 :
 - Jeudi 8 février (Nîmes et visioconférence) : Pour une meilleure gestion des ponts
 - Jeudi 14 mars (Gajan) : Fenêtre ouverte sur la ventilation ! Air sain et rafraîchissement naturel
 - Jeudi 4 avril (Nîmes et visioconférence) : ZAN, point d'actualité et lise en pratique
 - Jeudi 2 mai (Massillargues Attuech) : (Ré)aménagement des cimetières
 - Jeudi 17 octobre : Pour une commune végétalisée
 - Jeudi 28 novembre (Nîmes et visioconférence) : Favoriser une commune active
- Ateliers programmés en 2025 :
 - Jeudi 13 février (Nîmes et visioconférence) : Reconquérir les rez-de-chaussée
 - Mardi 9 décembre (La Rouvière) : l'entretien des ponts communaux
- Ateliers dans le cadre du partenariat avec le CDG30 : Le nouveau mode de scrutin des communes de moins de 1000 habitants
 - Mercredi 10 septembre 2025 (Pont du Gard rive gauche)
 - Lundi 17 novembre 2025 (Nîmes et visioconférence) :
- Participation au Forum Eau et Climat organisé par le CD30 :
 - Mercredi 18 juin 2025 (Pont du Gard)
- Participation au Grand atelier organisé par l'Association des Maires Ruraux :
 - Session 1-28 mars 2025 Consommation énergétique (St Sébastien d'Aigrefeuille)
 - Session 2-15 mai 2025 La production énergétique (Garrigues Ste Eulalie)
 - Session 3- 20 juin 2025 Biens communs et aménités rurales (La Capelle Masmolène)
 - Sessions à venir :
 - Session 4-17 octobre 2025 Coopération territoriale (Gajan)
 - Session 5- 22 novembre 2025 Restitution finale des travaux (St Jean du Pin)

Intervention de Monsieur le maire de LA CAPELLE MASMOLÈNE :

Monsieur le Maire note qu'une commune et l'intercommunalité dont elle est membre peuvent adhérer séparément à l'ATD. Il propose de mutualiser des cahiers des charges en particulier pour les travaux contre le ruissellement en fonction du zonage.

Stéphane CARTOU souligne que chaque structure adhère individuellement, conformément au choix initial de l'ATD, la mutualisation d'achat se heurte donc à ce principe, même si l'ATD s'efforce d'apporter des réponses communes aux problématiques récurrentes.

Il rappelle que l'ATD reste un établissement fortement dépendant du Département qui subit notamment une baisse structurelle de la taxe d'aménagement.

Intervention de Madame le maire de CARSAN :

Alerte sur une église classée de la commune qui présente une fissure inquiétante.

Marc LARROQUE répond que l'ATD orientera sur les démarches à engager (expertises).

Stéphane CARTOU ajoute que s'agissant de restauration l'ATD travaille avec le CAUE et les ABF pour élaborer un cahier des charges approprié.

Intervention des élus représentant les communes d'AIGALIERS et SAINT PAULET DE CAISSON :

Interpellent l'assemblée sur le fait que l'inventaire de voirie pour le calcul de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) est à présent basé sur l'estimation de l'IGN. Les communes peuvent-elles contester cette estimation déconnectée du terrain ?

Stéphane CARTOU répond que la délibération du Conseil Municipal doit prévaloir en cas de divergences.

Carole BERGERI intervient pour souligner la qualité du diagnostic pour la réalisation d'un aménagement sur sa commune de SAINT MARCEL DE CARREIRET.

Patrick SCORSONE demande s'il y a des échanges avec la DDTM pour connaître la doctrine de l'Etat d'urbanisme.

Stéphane CARTOU souligne la qualité de la coopération des services de l'Etat avec l'ATD, que ce soit la DDTM ou les ABF.

Cette coopération se traduit en particulier par l'organisation d'ateliers de sensibilisation sur les thèmes structurants (diagnostic ponts, gestion prévisionnelle du patrimoine municipal).

Marc LARROQUE rappelle le partenariat avec l'AMF et AMR pour des sessions de formation à la transition énergétique.

Il est proposé d'approuver ce bilan d'activités.

Approuvé à l'unanimité.

3. Bilan financier 2024 et Budget 2025

Marc LARROQUE donne la parole à Jean-Christophe BURGAT, qui annonce que l'année 2024 se traduit par une situation de quasi-équilibre. L'exercice fait ressortir un résultat courant excédentaire de 9163 € en fonctionnement, soit un résultat cumulé de 149 544€.

Cette situation doit être complétée par l'information relative au financement des personnels mis à disposition par le Conseil départemental soit 9 agents mis à disposition par délibération du conseil départemental pour une durée de trois ans renouvelables.

Cet apport représente la somme de 560 000 € en 2024 auxquels doit être ajoutée la cotisation de 100 000 € ainsi que la mise à disposition de quatre véhicules.

Stéphane CARTOU souligne la part prépondérante du Département dans l'équilibre économique de l'ATD. Il indique que la cotisation des communes et EPCI n'a pas été relevée depuis 2018.

Le Président propose à l'assemblée générale que le conseil d'administration travaille sur le scénario suivant :

- Mise en place d'une cotisation minimale correspondant à une prestation de base (de l'ordre de 200€)
- Adopter une tarification au prix de revient pour la prestation diagnostic des ponts pour allouer les moyens humains nécessaires
- Rééquilibrer la tarification pour que la part de financement des communes et EPCI se porte à 30%, dans le but de financer un ETP supplémentaire

Intervention de Monsieur le maire de LA CAPELLE MASMOLÈNE :

Indique comprendre la mise en place d'une tarification minimale, s'inquiète de savoir si le

Département compte mettre fin aux mises à dispositions dans le cadre de son plan d'économies.

Marc LARROQUE répond que les mises à disposition ne sont pas remises en question.

Monsieur le maire d'AIGALIERS demande s'il s'agit de mettre en place un tarif à la demande ? Stéphane CARTOU répond que c'est bien la piste de travail proposée.

Il est proposé d'approuver le bilan financier 2024 et le budget 2025 adoptés par le Conseil d'administration.

Approuvé à l'unanimité.

4. Programme d'activités

Le Président délégué donne la parole à Stéphane CARTOU qui indique que dans sa délibération n°2024-12 du 24 juin 2024, le conseil d'administration a décidé de modifier les modalités du travail en partenariat du CAUE et de l'ATD sur les dossiers nécessitant une expertise en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement et modifié la convention de partenariat entre les deux structures ATD-CAUE en ce sens.

Désormais, lorsque des demandes de communes ou établissements publics de coopération intercommunales (EPCI) adhérents à l'agence technique nécessitent une expertise en matière d'architecture, d'urbanisme ou de paysage, l'agence sollicite le CAUE sur ces différents aspects. L'intervention du CAUE pour le compte de la commune ou de l'EPCI se réalise dans un cadre conjoint, chaque structure traitant la partie la concernant. Les dossiers finalisés sont adressés à la commune ou l'EPCI en coordination."

Pour le reste les actions traditionnelles sont reconduites.

A - Activités reconduites en 2025

1^{re} activité : CONSEIL EN BÂTIMENTS PUBLICS ET EN ENERGIE

Il s'agit pour l'agence d'établir un dossier d'aide à la décision, un préprogramme et d'apporter une assistance sur l'ensemble de l'opération des phases d'études jusqu'à la passation des marchés de travaux. Les prestations restent encadrées par la loi MOP. L'agence intervient également en phase pré-opérationnelle en matière d'accessibilité, énergie renouvelable et efficacité énergétique.

2^{ème} activité : CONSEIL EN ESPACES PUBLICS, EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT, VOIRIE COMMUNALE, ENVIRONNEMENT

L'agence est compétente pour accompagner les collectivités adhérentes dans leurs projets d'aménagements de l'espace public, d'accessibilité, de voirie communale, de réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Elle peut établir un dossier d'aide à la décision et/ou un préprogramme et apporte une assistance sur l'ensemble de l'opération des phases d'études jusqu'à la passation des marchés de travaux. Les prestations restent encadrées par la loi MOP.

Elle peut intervenir également afin d'aider les collectivités dans des problématiques de gestion ou d'exploitation d'équipement (eau potable, assainissement...). L'agence intervient en

complémentarité avec le Conseil départemental.

3^{ème} activité : CONSEIL EN AMENAGEMENT

En matière d'aménagement le conseil préalable, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et le conseil juridique peuvent être assurés par l'agence à l'exclusion de la maîtrise d'œuvre. L'agence accompagnera la collectivité par la rédaction d'un cahier des charges et le recrutement d'un bureau d'études spécialisé mais ne réalisera pas les règlements.

4^{ème} activité : CONSEIL JURIDIQUE

L'agence est compétente pour assurer le conseil juridique des collectivités adhérentes sur les différentes problématiques. Seront exclus les règlements des contentieux et la rédaction des mémoires aux tribunaux ainsi que la gestion du personnel stricto sensu (compétence du Centre de gestion). La mise à disposition d'un profil acheteur participe à l'assistance juridique aux adhérents.

5^{ème} activité : CONSEIL FINANCIER

L'agence intervient en matière d'information et de recherche sur les subventions envisageables, de montage de plans de financement des projets et propose les solutions possibles de financement au regard notamment des contraintes budgétaires propres à chaque collectivité adhérente.

6^{ème} activité : APPUI A L'ANIMATION DES TERRITOIRES et des PROJETS

Cette compétence peut intervenir à la demande de collectivités adhérentes pour l'animation de comités de pilotage particuliers, notamment pour des projets transversaux associant plusieurs partenaires liés à l'opération. Il s'agira également d'évaluation et de suivi des politiques publiques mises en œuvre dans le cas de financements croisés tels que les PETR (pôles d'excellence ruraux). Elle peut apporter une aide au montage de planification pluriannuelle d'investissements (PPI) liée aux projets techniques en cours ou à venir sur la commune ou le territoire intercommunal.

B - Activités nouvelles :

- **Inventaire des voiries communales**

Les services juridiques et techniques développent une prestation de diagnostic de la voirie communale (voies communales et chemins ruraux) dans le but de mieux définir les voies et leurs usages et de limiter les conflits.

- **Stratégie d'entretien des voiries communales**

Les services techniques de l'agence s'engagent dans une réflexion de création d'une procédure d'accompagnement en matière de stratégie d'entretien dans un objectif de durabilité, au moyen d'un outil de programmation pluriannuelle d'investissement.

- **Diagnostic des ponts communaux**

Face à la difficulté pour les communes d'assurer la gestion de leurs ponts, l'Agence technique étudie la mise en place d'un accompagnement portant sur la connaissance et le contrôle simple de ces ouvrages. Ce dispositif fera l'objet le cas échéant d'une tarification dans le cadre

de l'évolution de la politique tarifaire de l'ATD.

- **Actions d'information et de sensibilisation sur les thèmes d'actualité auprès des collectivités adhérentes**

Marc LARROQUE propose d'approuver le programme d'activités.

Adopté à l'unanimité.

5. Projet d'établissement 2024-2029 – point d'étape

Le Président délégué donne la parole à Stéphane CARTOU qui rappelle que par délibération en date du 30 novembre 2023 l'assemblée générale de l'agence technique départementale du Gard a approuvé l'élaboration d'un projet d'établissement.

Le projet d'établissement a été conçu à partir d'un diagnostic principalement basé sur un questionnaire auprès des adhérents lancé en août 2024 et présenté lors de l'Assemblée générale du 2 octobre 2024. Il vise à mettre en œuvre le programme d'activité de la manière la plus efficiente et à améliorer la prise en compte des attentes des adhérents, des partenaires et de l'environnement institutionnel.

A l'issue des travaux associant le personnel et les adhérents, le projet d'établissement se décline selon les trois orientations suivantes :

Orientation 1 : amélioration de la qualité du travail

Action 1. Sensibilisation des élus et des techniciens : réalisation d'un programme de sensibilisation

Action 2. Formation des agents : mise en place d'un plan de formation pour les agents en lien avec le plan de formation des salariés du CAUE

Action 3. Réactivité pour mieux répondre aux sollicitations des adhérents : délais de réponse, adaptation aux contraintes des interlocuteurs, meilleure formalisation des dossiers

Orientation 2 : appui aux communes pour les différentes transitions en cours

Action 1. Transition énergétique : proposer des conseils favorisant les énergies renouvelables dans les dossiers de conseil

Action 2. Transition environnementale : favoriser une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets des collectivités

Action 3 : sobriété foncière : accompagner les collectivités vers des choix d'aménagement moins consommateurs d'espaces naturels et agricoles

Action 4 : mise en réseau des acteurs de l'ingénierie territoriale

Orientation 3 : Expérimentation de nouveaux dispositifs d'appui aux communes

Action 1. Meilleure connaissance du patrimoine et réalisation d'outils de pilotage : inventaires de voirie

Action 2. Meilleure connaissance du patrimoine et réalisation d'outils de pilotage : plan pluriannuel patrimonial

Action 3. Suivi des ponts

Monsieur le maire de LUSSAN demande si l'intervention sur les ponts pourrait s'étendre aux murs.

Marc LARROQUE reconnaît que cela fait partie de la même problématique.

Stéphane CARTOU indique qu'il y a entre 3000 et 4000 ponts communaux à expertiser.

Marc LARROQUE propose d'approuver les orientations du projet d'établissement.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire de LA CAPELLE MASMOLÉNE souligne que tout le monde veut vivre à la campagne tout en bénéficiant des prestations urbaines, cela crée un besoin important d'accompagnement d'une bascule de l'ingénierie urbaine vers l'ingénierie rurale.

Stéphane CARTOU souligne que c'est la vocation même de l'ATD, en complément du Département, de rééquilibrer l'offre d'ingénierie au bénéfice de territoires ruraux.

Depuis 2018 et la création l'ANCT [Agence Nationale de Cohésion Territoriale], une coordination de l'offre d'ingénierie locale s'est développée notamment avec des programmes comme « Villages d'avenir ». La multiplicité des acteurs peut toutefois désorienter les communes. Avec le soutien de l'AMF et AMR, l'ATD s'emploie à soutenir les projets des petites communes en s'appuyant sur les différents acteurs.

L'élu représentant SAINT PAULET DE CAISSON rappelle qu'effectivement il a fallu prendre le relais de l'ATESAT [Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire] aujourd'hui disparue.

L'ordre du jour étant épuisé, Marc LARROQUE lève la séance à 10h30 et annonce la matinée d'information.

ANNEXE 2 –

BUDGET PRIMITIF 2026 SELON LA MAQUETTE M57 (EXTRAITS)

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DU GARD - AGENCE TECH.DEP. DU GARD - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	18 450,00	18 450,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		18 450,00	18 450,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	331 170,00	331 170,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		331 170,00	331 170,00
=		=	=
TOTAL DU BUDGET (4)		349 620,00	349 620,00

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	13 800,00	0,00	4 900,00	4 900,00	4 900,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	44 017,86	0,00	13 550,00	13 550,00	13 550,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		57 817,86	0,00	18 450,00	18 450,00	18 450,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		57 817,86	0,00	18 450,00	18 450,00	18 450,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	57 817,86	0,00	18 450,00	18 450,00	18 450,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 450,00
---	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions Invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	26 100,00		18 450,00	18 450,00	18 450,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		26 100,00		18 450,00	18 450,00	18 450,00

TOTAL	26 100,00	0,00	18 450,00	18 450,00	18 450,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 450,00
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	18 450,00
--	------------------

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
 (2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
 (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
 (4) Sauf 165, 166 et 16449.
 (5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
 (6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
 (7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DU GARD - AGENCE TECH.DEP. DU GARD - BP - 2026

- (8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
 (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
 (10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
 (11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.
 (13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	190 240,00	0,00	141 260,00	141 260,00	141 260,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	251 314,85	0,00	167 060,00	167 060,00	167 060,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 900,00	0,00	4 400,00	4 400,00	4 400,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		444 454,85	0,00	312 720,00	312 720,00	312 720,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		444 454,85	0,00	312 720,00	312 720,00	312 720,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	26 100,00		18 450,00	18 450,00	18 450,00
043	Opérations ordre Intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		26 100,00		18 450,00	18 450,00	18 450,00

TOTAL	470 554,85	0,00	331 170,00	331 170,00	331 170,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	331 170,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	321 000,00	0,00	331 000,00	331 000,00	331 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	10,00	0,00	80,00	80,00	80,00
Total des recettes de gestion courante		321 010,00	0,00	331 080,00	331 080,00	331 080,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	90,00	90,00	90,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		321 010,00	0,00	331 170,00	331 170,00	331 170,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre Intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	321 010,00	0,00	331 170,00	331 170,00	331 170,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	331 170,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	18 450,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	4 900,00	0,00	4 900,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	13 550,00	0,00	13 550,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des Immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des Immobilisations (4)		0,00	0,00
30	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
108	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
50	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'Investissement – Total	18 450,00	0,00	18 450,00

+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 450,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	141 260,00		141 260,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	167 060,00		167 060,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	4 400,00	0,00	4 400,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	18 450,00	18 450,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	312 720,00	18 450,00	331 170,00

+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	331 170,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		18 450,00	18 450,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
30 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
50 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	0,00	18 450,00	18 450,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
+	
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 450,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
00 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	331 000,00		331 000,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	80,00	0,00	80,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	90,00	0,00	90,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	331 170,00	0,00	331 170,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
+			
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
=			
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			331 170,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

